L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 7 OCTOBRE 1873. 27me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI 7 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, aux Bourses des Négociants et des Encanteurs, rue Royale — Terrain dans le Troisième District, etc.

Par Vincent & Co., aux Nos 62 et 66 de la rue de la Douane — Marchandises sèches, étrangères et américaines.

Par Hoffman, Morris & Co., au No 38 de la rue des Chartres — Bottes, souliers et brodequins : linge de chemise.

Par D. E. Murphy, au coin des rues Magasins et Poydras — Jambons en tierçons, et rue Magasins, whisky et brandy.

ATTENTION !

Propriété améliorée dans le 3e District à l'encan par le Shérif :

Nous appelons l'attention du public sur la vente aux enchères qui aura lieu, aujourd'hui, à midi, à la bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif, d'un terrain situé dans le Troisième District, rue Abatis, entre celles White et Broad, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Voir aux annonces

ATTENTION !

Jambons, whisky et brandy. Voyez l'annonce de M. D. E. Murphy.

SPECTACLES.

Dimanche, 7 Octobre.
ACADEMIE Fun, comédie.

Le Commerce des Grains.

On rapporte que trois millions de boisseaux de blé ont été reçus à New York, la semaine dernière ; ce quantité, malgré les difficultés financières, on compte que le commerce des grains ne sera pas interrompu un instant. Notre intention n'est pas d'examiner si l'exportation est fondée ou non ; nous avons toujours pensé qu'il y avait aux Etats Unis assez de moyens d'échange pour répondre à tous les besoins du commerce et que des troubles passagers de banque ne pouvaient en aucune manière porter coup à ses opérations. Il faut, en effet, bien distinguer les matières, dont le commerce s'occupe, de celles qui ne sont pas précisément de son ressort. L'achat du blé, par exemple, est une chose sérieuse : la vente du blé est une autre chose tout aussi sérieuse. Une troisième chose fort sérieuse est l'exportation du blé dans les pays étrangers. On ne sait pas au juste dans combien de mains passent les céréales avant d'être portées au moulin et, même après qu'elles sont réduites en farine, on ne sait pas au juste dans combien de mains elles passeront avant de servir à la consommation. Voilà beaucoup d'opérations de commerce pour une seule opération industrielle, celle qui est faite par la boulangerie.

Cette dernière opération exige peu de capitaux ; la vente du pain étant immédiate, le boulanger reçoit presque à l'instant même l'argent qu'il débourse. Les capitaux sont nécessaires surtout dans l'achat des grains en spéculation ou exportation. Si l'achat du grain est local, il faut que le prix en soit payé sans délai, de là une première avance de fonds. Il faut ensuite envoyer le grain dans un marché de l'intérieur ou de l'étranger, de là une seconde et même une troisième avance de fonds pour les frais de transport ou autres

Ancune de ces opérations ne peut être arrêtée par des difficultés banquières, les marchands de grains sachant toujours très bien où ils peuvent se procurer les fonds dont ils ont besoin, et ce sont ceux-là ce sont justement ces gros envois de céréales au marché de New York. Elles arrivent vite comme on le voit, aussi vite que l'habitude, et aussitôt arrêtés avoir été mises par les fermiers en état d'être exportées, car il y a fort peu de temps que la moisson se faisait encore et que tout ce blé, aujourd'hui d'être en grain n'était qu'en gerbe.

Nous ne devons donc pas être inquiets sur ce point : ce ne sera jamais, faute de fonds pour les payer, que les produits des campagnes n'arriveront pas aux grands marchés de l'intérieur ou de l'extérieur. Mais nous devons nous étonner beaucoup de ce que ces envois de céréales se fassent toujours, quand elles sont destinées à l'étranger, par les voies les plus couteuses et non par les voies les plus économiques. Pourquoi toujours le transit par New-York et si rarement pour la Nouvelle-Orléans, ce qui épargnerait 50 par 100 de frais à l'expéditeur ?

Si les calculs qu'on a faits sont vrais, cette préférence pour la ville du Nord serait étrange, et la différence des climats ne l'expliquerait pas. A supposer que les fortes chaleurs du golfe puissent endommager le grain dans le transit, ces fortes chaleurs ne se font sentir que pendant trois mois de l'année, en juin, juillet et août, mais les neuf autres mois de l'année sont favorables à ce transit. Il ne peut y avoir le moindre doute à cet égard. On peut même dire davantage : ce n'est pas par l'intensité de la chaleur climatérique mais seulement par la durée de cette chaleur que le Sud se distingue de la Nouvelle-Orléans, prétend, et la prétention doit être vraie, puisque chaque année elle est justifiée par la tenue des thermomètres, qu'il fait plus chaud au Nord qu'au Sud dans le cœur de l'été. Cela étant, comment notre climat pourrait-il être défavorable au transit des céréales pour l'Europe. Si le blé apporté de 90 à 100 degrés de chaleur au Nord, comment ne supporterait il pas sans détérioration 80 degrés au Sud, et pour deux ou trois jours seulement, car aussitôt après avoir doublé la pointe de la Floride, les navires cinglent vers le Nord-Est, et à partir de là, le trajet durât-il six mois, un an, la chaleur n'est plus à craindre.

Evidemment, ce n'est pas cette raison ou ce danger qui prive notre port du transit des céréales destinées aux marchés d'Europe. Alors qu'est-ce donc ? Il faut qu'il y ait là un empêchement sérieux et dont on n'a pas voulu s'avouer à soi-même la gravité jusqu'à présent. Cet empêchement ne viendrait-il pas tout d'abord de notre pauvreté en fait de moyens de transport, pauvreté résultant du dépérissement général de notre commerce ? Il est clair que le fret doit se ressentir de cette pénurie. Quand il y a peu de navires au service des expéditeurs de grains, les grains restent sur place et le fret monte à un taux insupportable. Nous ignorons si cela est, mais cela doit être et dans ce cas la différence qui était en faveur de la voie du Nord disparaît, la voie du Nord, plus rapide, plus sûre et non plus couteuse, devenant préférable.

Est-il vrai d'autre part, que les commissaires et agents de la Nlle-Orléans fassent tout ce qu'ils peuvent rigoureusement faire pour assurer à notre port le transit des céréales de l'Ouest ? Se sont-ils imposé des réductions de frais d'agence comme on l'a fait et comme on le fait sans cesse à New-York ? Est-il vrai qu'ils aient fait à cet égard tout ce qui dépendait d'eux et qu'ils aient réussi à convaincre les expéditeurs de l'Ouest de la supériorité économique du transit par le Mississippi ? Les calculs si souvent publiés par la presse du Sud reposent-ils sur des bases certaines ? Enfin, est-il prouvé, est-il établi victorieusement que le transport d'un boisseau de blé, expédié du lieu de production pour l'Europe, coûterait par la voie du Sud la moitié moins que par la voie du Nord ? Est-il prouvé seulement que ce transport coûterait un tiers de moins ?

Non, cela n'est pas prouvé pour nous, car nous ne sommes convaincu que s'il y avait réellement un tiers de frais de moins en faveur de la voie du Sud, cela suffirait pour déterminer les expéditeurs à prendre cette voie et tout le transit des céréales de l'Ouest destinées aux marchés d'Europe se ferait par le port de la Nlle-Orléans.

VOIR LE RAISONNEMENT. — Nos 147, 148 et 149. Voyez la colonne des notices spéciales) la mort de J. K. Mingle, Chas Kuhn et Alex. Musich—Payable au bureau de la " Mutual Aid & Benevolent Life Insurance Association "—No 39, rue du Camp.

LE MEETING A L'HÔTEL St-LOUIS.—Ce meeting a eu lieu dimanche à l'heure annoncée. On en trouvera le compte-rendu dans une autre colonne. La nécessité de soutenir l'Association a été généralement reconnue, et à cet effet on a voté une résolution portant qu'un comité sera nommé pour recueillir, des souscriptions dans le Second et le Troisième District. Chaque souscripteur recevra un bon protégé par une seconde hypothèque sur la propriété. Une somme de trente mille piastres suffira pour qu'on puisse reprendre immédiatement l'exploitation de l'Hôtel St-Louis. Ne peut-on pas, ne doit-on pas espérer que cette somme sera facilement souscrite ?

CHECKS CERTIFIÉS. — On verra plus loin une longue liste de négociants et de propriétaires de la ville qui déclarent que pour déjouer les attaques dirigées par la malveillance contre nos banques, dans le but unique d'affecter leur crédit et leur validité, ils recevront au pair, pour tous comptes et billets et pour marchandises vendues, les checks certifiés des banques qui sont en rapport d'affaires avec le comptoir d'échange (Clearing House). Cette démarche est excellente et tous les hommes de bon sens l'approuveront. Il ne manque le plus aujourd'hui, c'est la confiance, et il est du devoir de tout honnête citoyen et de tout citoyen intelligent d'aider, autant que possible, dans l'intérêt général de la communauté, au rétablissement du crédit de nos institutions financières, dont la plupart présentent aux déposants les plus solides garanties. La liste que nous publions porte les noms de nos propriétaires et de nos négociants les plus connus et les plus honorables et nous ne doutons pas que leur déclaration ne produise le meilleur effet.

LOUISIANE.

Nous empruntons du *Sucrier de la Louisiane* les faits et nouvelles qui suivent :

TROUBLES DANS LA PAROISSE TERREBONNE.—M. R. R. Barrow ayant récemment essayé de faire arrêter plusieurs personnes, parmi lesquelle une dame, pour avoir donné asile à son fils qui ne veut pas vivre à la maison paternelle, il en résulta, quelques jours plus tard, une fusillade suite de laquelle un jeune avocat nommé Albert Woods (qui avait tiré sur M. Bailden, il y a deux ou trois ans) et M. Board, l'agent de M. Barrow, dans laquelle ce dernier a été blessé. A propos a voir fait son coup, M. Woods traversa le café de M. Georges Zériunge, et s'esquiva en sautant une barrière. Le shérif de la paroisse, homme de couleur nommé Général Lyons, ancien esclave de M. Barrow, réunit une troupe d'hommes de couleur, se rendit chez le propriétaire du café et le somma de lui livrer M. Woods. M. Zériugue répondit que Woods ne se trouvait pas dans la maison, sur quoi le shérif le saisit, le malmena assez rudement et déclara que si on ne lui rendait pas l'individu qu'il cherchait, il brûlerait le village. On assure, même, qu'il ordonna à un de ses hommes d'apporter un bidon d'huile de charbon pour mettre sa menace à exécution. M. Zériugue, qui ne s'était nullement mêlé de l'affaire, fut traîné par les rues jusqu'à la prison, où le shérif menaça de l'incarcérer s'il ne livrait pas M. Woods ; réflexion faite, néanmoins, il consulat de relâcher M. Zériugue, ce qu'il fit.

Cet outrage était trop sérieux pour qu'il pût passer ainsi, et M. Zériugue se rendit immédiatement à la Nouvelle-Orléans afin de prendre les mesures nécessaires pour faire arrêter et punir le sherif ; nous ne savons pas encore s'il a réussi à se faire rendre justice.

En attendant, on n'a fait aucune arrestation des personnes désignées par M. Barrow ; M. Woods est encore en liberté et M. Board se remet rapidement de sa blessure.

ABONDANCE DE GIBIER. — Il y a, nous croyons, peu d'endroits dans la Louisiane, donnent de l'occupation et du profit au chasseur comme l'ouest de la Louisiane. Pendant tout l'automne et l'hiver nos prairies et nos marais sont couverts de canards et d'oies sauvages, et plus à l'est, dans les paroisses Terrebonne et Ste-Marie, les canards et les lapins sont si abondants que beaucoup d'individus les chassent pour l'approvisionnement du marché de la Nouvelle-Orléans, et ne font que cela pendant l'hiver.

Pour donner une idée du profit de ce métier, nous mentionnerons que l'hiver passé, sept hommes, ayant à leur tête M. Félicien Zeller, quittèrent la station du bœuf, sur le chemin de fer de Morgan, près de Brashear City, et allèrent camper près du lac Pinchard, aux abords du Golfe, et dans l'espace de trois mois, ces hommes avaient tué et vendu pour deux mille cinq cents piastres de gibier. L'hiver auparavant, onze hommes en avaient tué et vendu pour cinq mille piastres, et en 1870, une troupe de chasseurs réalisa huit mille piastres. Un jour, Thomas Beadle et un autre jeune homme tuèrent pour cinquante-trois piastres de canards et de lapins.

Il vient un homme chaque jour du camp, dans une pirogue, avec le gibier destiné à la Nouvelle-Orléans, et l'hiver dernier, M. Charles S. Genius est venu de la ville comme l'agent de M. P. St-Pierre, marchand commissionnaire auquel les chasseurs expédient généralement leur gibier. Qu'en pensez vous, amateurs de la chasse ?

HOMICIDE A LA BAIE St-LOUIS. — Samedi dernier, dans la soirée, a la suite d'un différend survenu, à la Baie St-Louis, entre M. J. Seal, membre du Sénat de l'Etat du Mississipi, et M. George Mayuard, assistant-shérif de la localité, des voies de fait ont eu lieu de part et d'autre. M. Seal est candidat à la réélection et il avait appris que M. Maynard se proposait de voter contre lui. C'est après l'avoir interrogé sur ce point et en avoir obtenu une réponse que les coups ont été échangés.

M. Maynard s'étant légèrement blessé à la main, avait quitté le café où la collision avait eu lieu et, traversant la rue, était allé se faire panser à la pharmacie de M. Marx. M. Seal est allé l'y rejoindre et l'y a dit-on, assailli de nouveau. M. Maynard tirant alors de sa poche un petit revolver, a fait feu deux fois sur son adversaire qui a été atteint à l'abdomen.

Les Drs. Delézy et Latham appelés immédiatement auprès du blessé ont déclaré que la blessure était extrêmement grave, le balle ayant pénétré dans l'estomac à travers l'escadrin, hurlant des vociférations au milieu desquelles les mots de *vengeance, assassins*, etc., dominaient, et renversant sur son passage l'adjudant de l'escadron.

Le colonel le poursuivit jusqu'à la place de l'Eglise, où, malgré ses injures et ses menaces, il la saisit et la remit entre les mains de deux hommes, avec ordre de la conduire au poste de police.

Tout le long de la route, le charretier a continué ses invectives. Au commissariat il a conservé son attitude provocatrice. Après interrogatoire, il a été remis en prison, jusqu'à sa comparution devant le conseil de guerre.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La peste règne toujours à Shreveport et la malheureuse population de cette ville n'a pas encore vu la fin de ses épreuves. Sur six milles habitants, quinze cents, au moins, ont succombé déjà aux atteintes de la terrible maladie.

L'association Howard, qui a montré dépuis un mois, un zèle, audessus de tout éloge, lutte en vain contre le fléau. Jusqu'ici ses efforts constants et son inaltérable dévouement n'ont obtenu aucun résultat satisfaisant.

Cette admirable société, si essentiellement charitable, a épuisé toutes ses ressources et elle demande des secours d'argent pour pouvoir continuer son œuvre de bienfaisance.

La Nouvelle-Orléans ne restera pas sourde à ce dernier appel. Sa générosité s'est éveillée déjà, et elle n'assistera pas froidement au spectacle désolant d'une population louisianaise décimée par la peste.

Nous voyons avec un vif sentiment de plaisir que le Club Dramatique des Variétés, suivant la noble exemple du Southern Dramatic Association, se propose de donner, le 13 de ce mois, une représentation théâtrale au bénéfice de ses concitoyens de la paroisse Caddo.

Il nous semble que les Sociétés de Bienfaisance de notre ville devraient organiser également des quêtes dans ce but.

Nous aurions aux femmes que cette noble mission conviendrait. Leur âme sensible sait compatir au malheur, et puis... la charité rend si jolie !

Quelle est donc le Louisianais, assez indigne de ce nom, assez misérable, pour refuser son obole à qui la lui demanderait au nom des souffrances de nos frères de Shreveport ?

Les dames de la Nouvelle Orléans ont-elles réfléchi à tout le bien qu'elles pourraient faire ? Elles n'ont pourtant qu'à vouloir pour cela ; car on sait la femme jeune et belle, qui ne peut pas, quand elle veut !

Les actionnaires de l'Hôtel St-Louis se sont réunis, dimanche, à midi, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'hôtel.

Une assemblée nombreuse, M. E. F. Miotou, président de l'association, a présidé l'assemblée à l'ouïre et a proposé le nom du colonel G. de Fériet, comme président du meeting. Celui de M. H. Duisenreaux comme secrétaire. Ce choix a été unanimement ratifié.

M. Perjus Fuselier, l'avocat de l'Association, a fait alors un discours, pour expliquer la situation financière de l'hôtel. Il a déclaré qu'avec de l'énergie et un peu de bonne volonté, il était facile de continuer l'exploitation. Le sort de l'Hôtel St-Louis doit intéresser tous les habitants du vieux quartier français de la ville, car il donne de la valeur aux propriétés du Second District. Sans lui, bien peu d'étrangers traverseraient jamais la rue du Canal. C'est donc un devoir pour la population franco-louisianaise de lui venir en aide.

L'hôtel St Louis est le plus vaste et le plus bel édifice de ce genre au Sud et au Sud-Ouest. — Quant, avec le théâtre de l'Opéra, le dernier reste de splendeur du vieux quartier.

Le sacrifier, quand il s'agit de quelques milliers de piastres pour le sauver, équivaudrait à un suicide, car ce serait méconnaître les intérêts de tous les propriétaires des environs du Second District. — Le calcul le plus simple le prouve suffisamment.

Pour continuer l'exploitation de l'hôtel, il manque une somme de $30,000. — M. Fersus Fuselier a donc fait les trois propositions suivantes, à savoir :

1. De prélever un abonnement de cinq piastres par action.

2. De faire une seconde émission d'actions pour obtenir la somme nécessaire, en donnant aux nouveaux souscripteurs une prime en hypothèque sur les meubles de l'hôtel et une seconde hypothèque sur la bâtisse même.

3. D'emettre pour $30,000 de bons, portant 10 pour cent d'intérêt, en faisant face aux obligations de l'association.

M. Lutton, rédacteur du *Propagateur Catholique*, s'est déclaré en faveur de la dernière proposition, en disant qu'il croyait que les deux autres étaient impraticables.

Il a donc présenté une résolution, autorisant l'association du l'Hôtel St. Louis à faire l'emprunt nécessaire, $30,000, ou d'avantage, en accordant une seconde hypothèque sur la bâtisse, aux souscripteurs.

Ceux-ci devront s'engager à payer, par semestre, au secrétaire de l'Association, les montants souscrits par eux, en recevant des bons, portant intérêt pour cet intérêt, dont le paiement sera garanti par l'hypothèque.

Cette résolution de M. Lutton ayant été mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Sur motion de M. E. V. Martinstein, il a été résolu également, que le président du meeting serait autorisé à désigner dix actionnaires pour constituer un comité, chargé de présenter des listes de souscription aux propriétaires fonciers du second et du troisième district. L'assemblée s'est alors ajournée.

M. E. F. Miotou, avec un zèle qui lui fait honneur, a déjà le premier, souscrit pour, en souscrivant $600 pour l'emprunt à négocier. Plusieurs autres actionnaires font imité, et, en moins d'une demi heure, les souscriptions s'élevaient déjà à la somme de $1,090. Nous appelons sincèrement que la population franco-louisianaise ne fera pas défaut à l'appel des actionnaires, et, qu'en moins d'une semaine les fonds nécessaire pour l'exploitation de l'Hôtel St-Louis aura été non seulement atteint, mais dépassé de beaucoup.

RAPPORT MORTUAIRE.—Le Bureau de Santé constate qu'il y a eu 138 décès, cette semaine, à la Nouvelle Orléans. Il y a eu 14 cas de fièvre jaune, dont 4 de nature suspective, 8 cas de fièvre de marais et 16 cas de consomption.

Des 138 personnes qui ont succombé, 101 appartenaient à la race blanche et 35 à la race noire.

COUPS DE COUTEAU.—Dimanche matin, vers trois heures, une femme, nommée Eliza Williams, s'est prise de querelle avec un jeune homme du nom d'Alecks Dowrin, au coin des rues Bassin et Conti. La virago a donné un coup de couteau à l'adversaire et l'a blessé assez grièvement.

Eliza Williams a été arrêtée, ainsi que deux jeunes gens, répondant aux noms d'Emile Caddy et de Auguste Kelly.

Dans l'après-midi de samedi, un espagnol nommé Marqua Dant, a voulu, très sérieusement, faire passer de vie à trépas un citoyen américain, portant du nom de G. Cluteé. Marqua Dant a donné un tiré de sa poche un couteau-poignard, avec l'intention, bien évidente, de le plonger dans la poitrine de Cluteé ; mais, le citoyen américain ne l'a pas laissé le temps de mettre son projet à exécution. Il a saisi le fougueux espagnol au collet, l'a désarmé et l'a conduit à la salaboose.

Souvenirs de la Commune.

A TRAVERS LES JOURNAUX INCONNUS.

De tous les journaux de la Commune, le plus étrange et le plus abject, le plus curieux et le plus bizarre, le plus inouï et le plus recherché, c'est sans contredit le *Père Fouettard*.

S'il n'a pas laissé, dans l'histoire de l'insurrection, une trace plus profonde de son passage, cela tient uniquement à la brièveté de son existence : il n'a eu que neuf numéros.

Le *Père Fouettard* était un journal dans le genre et dans le format du *Père Duchêne* ; mais son langage, quoique dépourvu de grossiers jurons, était, plus terre à terre, plus trivial et plus populacier encore. Il devait d'abord paraître tous les deux jours, la date de la mise du numéro 6, il ne parut plus que deux fois par semaine.

Sa vignette—la vignette de rigueur—représentait un citoyen barbu tenant des lanières dans ses deux mains et poursuivant de ses coups Napoléon III, Jules Favre, Thiers et autres personnages qu'il est difficile de reconnaître ; au bas, ces mots en grosses lettres :

LA RÉPUBLIQUE OU LA TRIQUE.

Le *Père Fouettard* est le seul journal de la période communarde qui donne un faux nom d'imprimeur, et cette particularité n'a été remarquée ni par M. Firmin Maillard ni par M. Lemonnyer, qui tous deux ont publié des travaux bibliographiques sur la presse parisienne de l'insurrection. On lit en effet, au bas de la dernière page :

PARIS.—IMPRIMERIE ARMAND LÉON, RUE DU CROISSANT, 21.

Or, M. Armand Léon n'a jamais eu d'imprimerie ni rue du Croissant, 21, ni ailleurs. Il était alors et était encore entrepositaire de journaux. Nous ayons voulu savoir de lui-même comment les choses s'étaient passées, et il nous a dit que les rédacteurs du *Père Fouettard* avaient recouru à ce subterfuge pour avoir l'air d'obéir à la loi, et parce que l'imprimeur véritable avait refusé de mettre son nom au bas de leur feuille.

Le premier numéro est du 4 avril. Voici un extrait de ses premières pages :

Le *Père Fouettard* fouettera tout ce qui mérite d'être fouetté, et rien n'arrêtera en face du colonel, ce qui en mesure de coupable, rien.

Le colonel ne put s'empêcher de le traiter de maladroit.

— Si..... répondit l'individu, et, fouettant son cheval à tour de bras, il passa à travers les rangs, hurlant ses vociférations au milieu desquelles les mots de *versaillais, assassins*, etc., dominaient, et renversant sur son passage l'adjudant de l'escadron.

Le colonel le poursuivit jusqu'à la place de l'Eglise, où, malgré ses injures et ses menaces, il la saisit et la remit entre les mains de deux hommes, avec ordre de la conduire au poste de police.

Tout le long de la route, le charretier a continué ses invectives. Au commissariat il a conservé son attitude provocatrice. Après interrogatoire, il a été remis en prison, jusqu'à sa comparution devant le conseil de guerre.

Vous courez, à bas la soutane !
Et pan, pan, pan !

Clic ! clac ! clic ! avant de rire, le père Fouettard veut prendre son air sérieux. Clic ! clac ! clic !

Tant que la Commune ira bien, le Père Fouettard n'en ira jamais à la besogne. Mais, clic ! clac ! clic ! ce qu'il fouettera, c'est Dodolphe, le petit vieux-vieux, et la Chambre, la petite vieille-vieille, car la Chambre de Versailles est une antichambre de la royauté, et la Chambre est le petit Dodolphe agissant mal, très mal, richement mal.

La Chambre, quelle clique ! Le Père Fouettard claque sèche.

Je vois d'ici le petit Dodolphe se trémousser de peur, comme un chat au coin de l'âtre, à la seule vue de mes poings de fer.

Et les capitulards, pleurards et vantards, ont-ils une sueur du Père Fouettard :

Dans le numéro 2, le *Père Fouettard* explique à ses lecteurs comment M. Thiers, président de la République, rédigeait ses dépêches. C'est un article à prétentions comiques :

Le canonnade ne faisait entendre. Dodolphe arrivait. Il interrompt tout à coup sa lettre et s'écrie :

— Ane, mon frère âne ! ne vois-tu rien venir ?

Vinoy, qui était le frère en question, braque une lunette.

— Je vois.... je vois la voie de Courbevie qui poudroie et flambole.

— Silence, l'ôte, ôte !

A cette belle péroie, Valse-Oie, général de la réserve, présente les armes.

Les petites conversations entretiennent l'ami *Thiers*.

Et pour finir la dépêche d'une façon aussi drôlatique, fantastique, flerique qu'il l'avait commencée, *petit gosse* conclut ainsi :

"La vérité de la situation, la voilà tout entière."

Bosse, gosse, elle est bien tout ce *Thiers*, oui.

Petit vieux, menteur comme un charlatan, vingt coups de fouet à trois clous, ! pan ! pan ! pan !

Voilà quel était l'esprit de ce journal, voilà quelle était sa gaieté. Son rire a quelque chose de sinistre. Parfois, il a l'air de vouloir dire, de tout de suite que tu veux nous ramener le petit Louis, le Bœuf, la mouche Pietri, l'aigle déplumé, le chameau espagnol et toute la ménagerie.

Le *Père Fouettard*, très fécond en ressources, avait trouvé un autre moyen d'hilarité : il déformait les noms propres. C'était ainsi qu'il appelait l'*avenir*, de *Trouillet*, de *Duerotin* et de *Carafait* (N. 4, page 3). M. Pouyer-Quertier est le ventru *Pouillet-Quartier* (même numéro, page 5), et ainsi de suite.

Aux premières pages du n° 9 vers la fin d'avril, le rédacteur de ce journal est encore tout joyeux ; il a foi dans la Commune.

Oh ! nom de bon ! le Père Fouettard rigole tout plein de voir la sale tête que fait Versailles devant les forts de Vanves et d'Issy.

Ils font un potin pour ces sacrés forts ! Sont voir ! Ils sont pris, ils ne sont pas pris ! Nous les tenons, nous ne les tenons plus.

Faut croire qu'ils ont rudement à cœur d'y nicher un trin ! Non, mais se démancher-like ! ... gigolent-ils assez !

Ah ! vrai, le Père Fouettard se damne à se tirer *péter tous les boutons de ses braillins*.

Deux pages plus loin, changement à vue. Cette grosse gaieté a disparu pour faire place au mécontentement.

Faut dire pour que depuis quelques jours ça marche mal. Les Versaillais se fourre partout, même à la Commune.

C'est cette *canaille* de Rossel qu'a mis le branle, nom de nom ! et qui, pas content d'être seul *pourri*, n'est payé le chic de pourrir les autres.

Ah ! gendarl ! ah ! traître ! ah sagouin ! *n'a rien tant bon* que le faire *dégueuler les côtes* ! et si j'avais été de la Commune, je l'aurais pas laissé *l'essourer* si facilement.

Mais c'est surtout contre M. Th ers que le *Père Fouettard* dirige les plus rudes coups de ses lanières ; il l'appelle *petit gnome, canaille, village flatteur rural*, que sais-je ? No 9, page 3. Il devient sur ce plaisanter poutît pour l'humanité. La meilleure manière à coudre n'est pas une "bonne femme vieilleuse" — l'expérience le prouve ; aussi le Napolio, on permettant à une mégère de nettoyer, en un jour, ayant que deux autres en deux jours à l'aide de la brosse et du savon, est-il un véritable bienfait. La femme qui l'a employé une seconde fois n'en veut plus s'en passer. C'est ce qu'il y a eu année de malheur et de plus économique pour le nettoyage.

2 oct- 4t- Y&O

Externat des Dames Ursulines.

L'EXTERNAT DES DAMES URSULINES, rue Bourbon, n° 114, ouvrira ses classes le 6 octobre prochain. La réouverture des classes de cet établissement a eu lieu le 2 octobre 1873.

7oct—6t

AVIS.

J'AI vendu, aujourd'hui, mon intérêt dans le Washington Exchange à M. Frank Denbone qui, avec mon successeur, M. John Brown, continuera les affaires.

Je les recommande avec plaisir aux clients de la maison et au public en général. J'espère qu'ils obtiendront le bienveillant patronage accordé à la maison depuis longtemps.

FRANK LANDFAIRE.

Nlle-Orléans, 6 octobre 1873.

7oct—2t

RÉOUVERTURE DU

RESTAURANT ST-LOUIS,

Actuellement Restaurant

DENECHAUD,

77 ..... RUE ST-LOUIS, ... 77

Entre les rues Bourbon et Royale.

LE propriétaire informe ses amis et le public en général qu'il ouvrira le Restaurant ci-dessus, LUNDI PROCHAIN, 6 OCTOBRE.

Cuisinier excellent, service prompt et soigné, vins de premier choix, tels sont les gages qu'offre le propriétaire pour mériter la confiance du public, et pour recevoir constamment de bonnes et nombreuses visites.

Le Restaurant sera ouvert jour et nuit.

E. P. DENECHAUD,
Propriétaire.

7oct—1mo

Avis au Public.

Nous, soussignés, négociants et propriétaires de la ville, voyant les efforts que des personnes mal intentionnées font pour déprécier notre crédit et la validité de nos billets, déclarons que nous recevrons au pair, pour tous comptes et billets, et de marchandises vendues, nos propres chèques sur les checks certifiés de toutes les Banques de la Nouvelle-Orléans (Clearing House) :

[Long list of signatures: Jno. I. Adams & Co., James A. Gray & Co., Jno. Millaudon & Co., Wm. Prescott & Co., Jno. Mc Evoy & Co., Mc Williams, Marion & Co., A. Baldwin & Co., Ernest Hinze & Co., Wonderstein & Joseph, Joseph Levy, Jos. Champlin, T. S. B. Monsarrat, Jos. Jastremski, Antoinni & Bomb ker, Wm. Wagner & Co., Jas. L. Morton & Co., Jonathan Chamberlain & Co., Warren, Atkinson & Co., Peyton Kenner & Co., Wm. Prescott & Co., W. T. Pearson & Co., Wm. Kohn & Co., Wm. Kohn & Co., Wm. Kohn